



EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérard SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 17-2016

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric JOORIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe MORENVILLIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement :

Dépenses	Prévus :	1'386'897.76 €
	Réalisé :	531'756.47 €
	Reste à réaliser :	49'980.98 €
Recettes	Prévus :	1'386'897.76 €
	Réalisé :	277'233.67 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus :	2'267'058.12 €
	Réalisé :	1'003'618.88 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévus :	2'267'058.12 €
	Réalisé :	2'326'447.54 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 254'522.80 €
Fonctionnement :	1'322'828.66 €
Résultat global :	1'068'305.86 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Voté par, 8 votes pour et 3 votes abstentions, et arrêté les résultats définitifs, résumés tels que ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérard SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 18-2016

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Madame Agnès MEYER, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2015.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 votes pour et 3 abstentions, le compte de gestion 2015 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-18-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers

En exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 19-2016

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	249'553.57 €
- un excédent reporté de :	1'073'275.09 €
Soit un excédent de fonctionnement	1'322'828.66 €
- un déficit d'investissement	254'522.80 €
- un déficit des restes à réaliser	49'980.98 €
Soit un déficit d'investissement	304'503.78 €

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 :	1'322'828.66 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE :	304'503.78 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT	1'018'324.88 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	254'522.80 €

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 20-2016

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES
DIRECTES LOCALES

Vu le budget primitif 2016 et la décision en matière de taux de contributions directes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 votes pour et 3 abstentions, décide ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2016 des taxes directes locales (à l'appui de l'état 1259 COM portant notification à l'administration fiscale des taux d'imposition de 2016) :

- Taxe d'habitation : bases notifiées : 2'328'000 € - taux 7.25% - produit résultant : 168'780 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : bases notifiées : 3'602'000 € - taux : 5.79% - produit résultant : 208'555 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : bases notifiées : 39'200 € - taux 18.30% - produit résultant : 7'173 €.

TOTAL DES 3 TAXES : 384'508 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-20-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

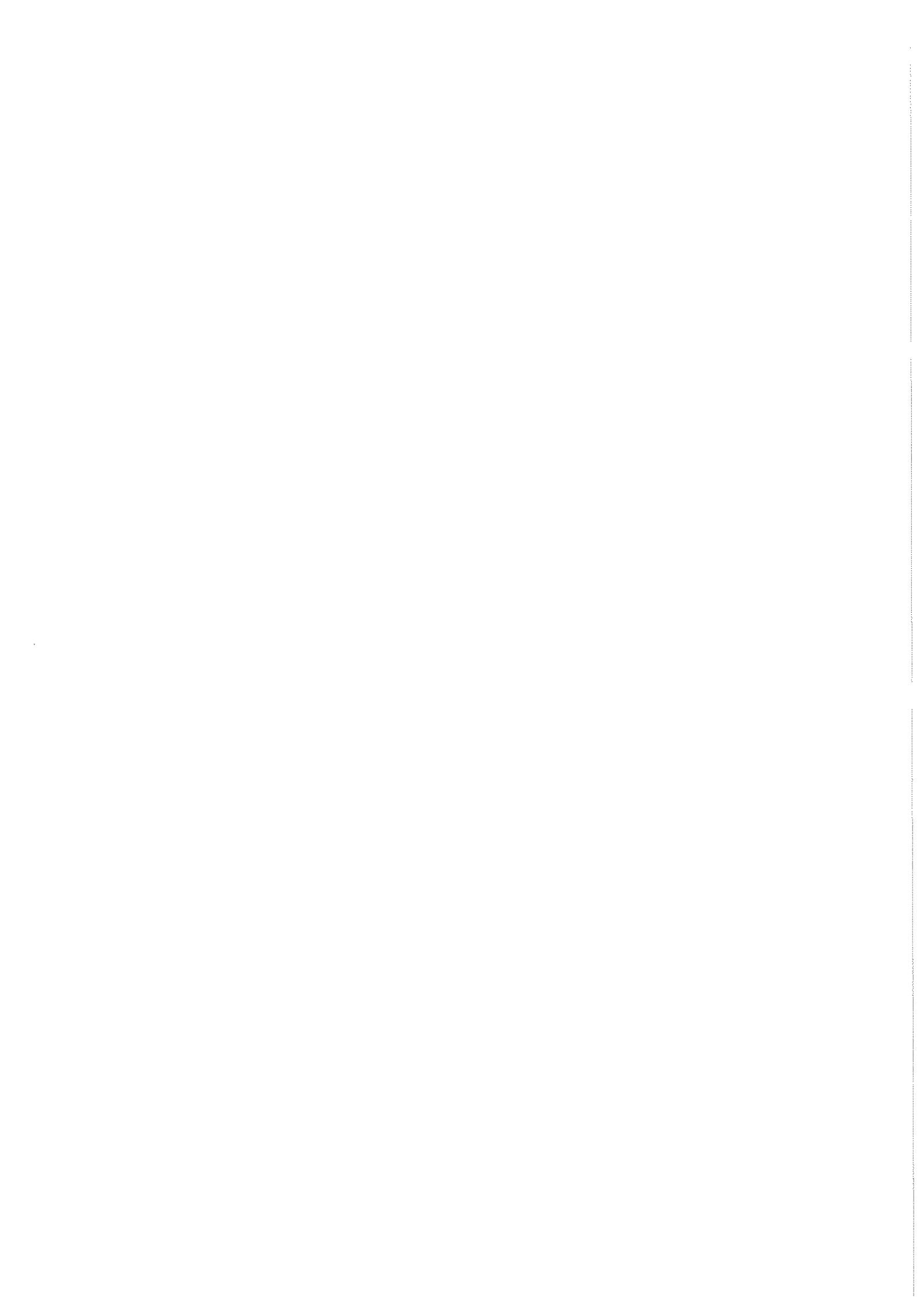
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER





Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérard SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N°21-2016

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2016 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 2 251 777,67 € - Recettes : 2 251 777,67 €

Investissement : Dépenses : 1 540 863,20 € - Recettes : 1 540 863,20 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, et délibéré par 8 votes pour et 3 abstentions : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-21-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation
25 mars 2016

Date d'affichage
04 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Secrétaire de Séance :
Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 22-2016

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET
AU CCAS 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations et au CCAS pour l'année 2016. Monsieur le Maire précise que deux nouvelles associations ont été créés en 2015 et 2016 à Velaine-en-Haye : AVAM et ASVH.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Sportive et Culturelle	8'000
Association Sportive de Velaine-en-Haye	1'500
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	2'000
Association Lotissement du Chaufour	300
Association Velainoise Activités Multiples	3'000
Association Famille Rurale	35'000
Association Partage Loisirs	600
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	650
Association de la ZAC Herbue Châlin	350
Amicale du personnel communal	1'250

Une Oasis, Une école	100
Association Pour le Relais de Velaine	550
Génération SCI - FI	250
GEIST (Trisomie 21)	350
MONTANT TOTAL	53'900

CCAS	SUBVENTIONS
CCAS	11'500

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 votes pour et 3 abstentions, attribue les subventions 2016 aux associations suivantes et au CCAS :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Sportive et Culturelle	8'000
Association Sportive de Velaine-en-Haye	1'500
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	2'000
Association Lotissement du Chaufour	300
Association Velainoise Activités Multiples	3'000
Association Famille Rurale	35'000
Association Partage Loisirs	600
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	650
Association de la ZAC Herbue Châlin	350
Amicale du personnel communal	1'250
Une Oasis, Une école	100
Association Pour le Relais de Velaine	550
Génération SCI - FI	250
GEIST (Trisomie 21)	350
MONTANT TOTAL	53'900

CCAS	SUBVENTIONS
CCAS	11'500

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :
Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N°23-2016

OBJET : VENTE DE SEL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Mairie de JAILLON a fait une proposition d'achat de 12 tonnes de sel en sac pour un montant de 100 euros la tonne à venir chercher sur place. Soit un montant total de 1'200 euros.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes concernant la vente des 10 tonnes de sel en sac.
- Dit que les crédits seront encaissés sur le budget général à l'article 7078 « autres marchandises ». Le montant de la vente a été fixé à 1'200 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-23-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

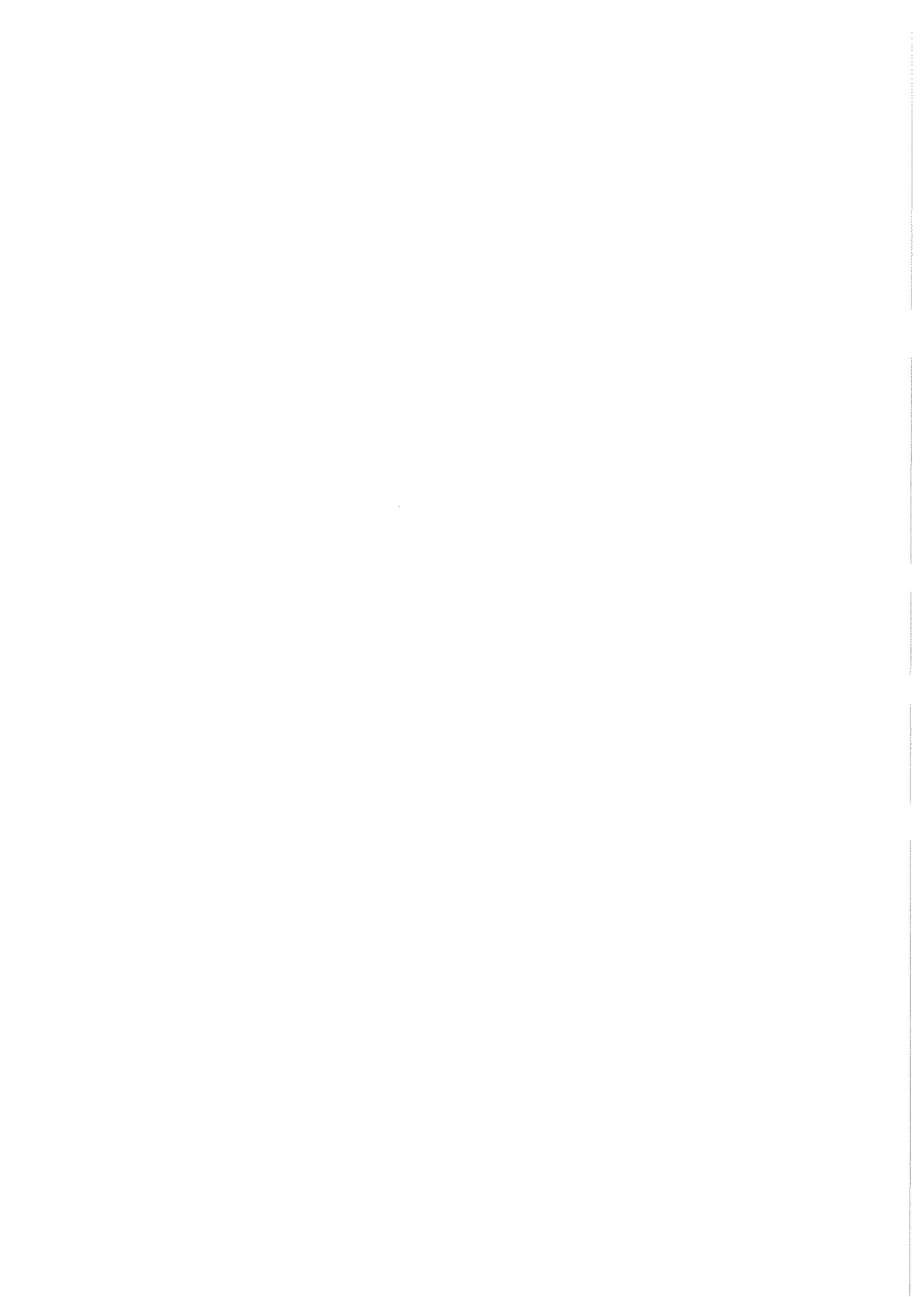
Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 mars 2016**

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Étaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 24-2016

OBJET : TARIF DE LA RESTAURATION

Vu la délibération n°36-2014 en date du 03 juillet 2014 concernant la création d'une régie communale pour l'animation du village.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre de la régie, les tarifs de la restauration par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la façon suivante :

Restauration :

Croissant : 1 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-24-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

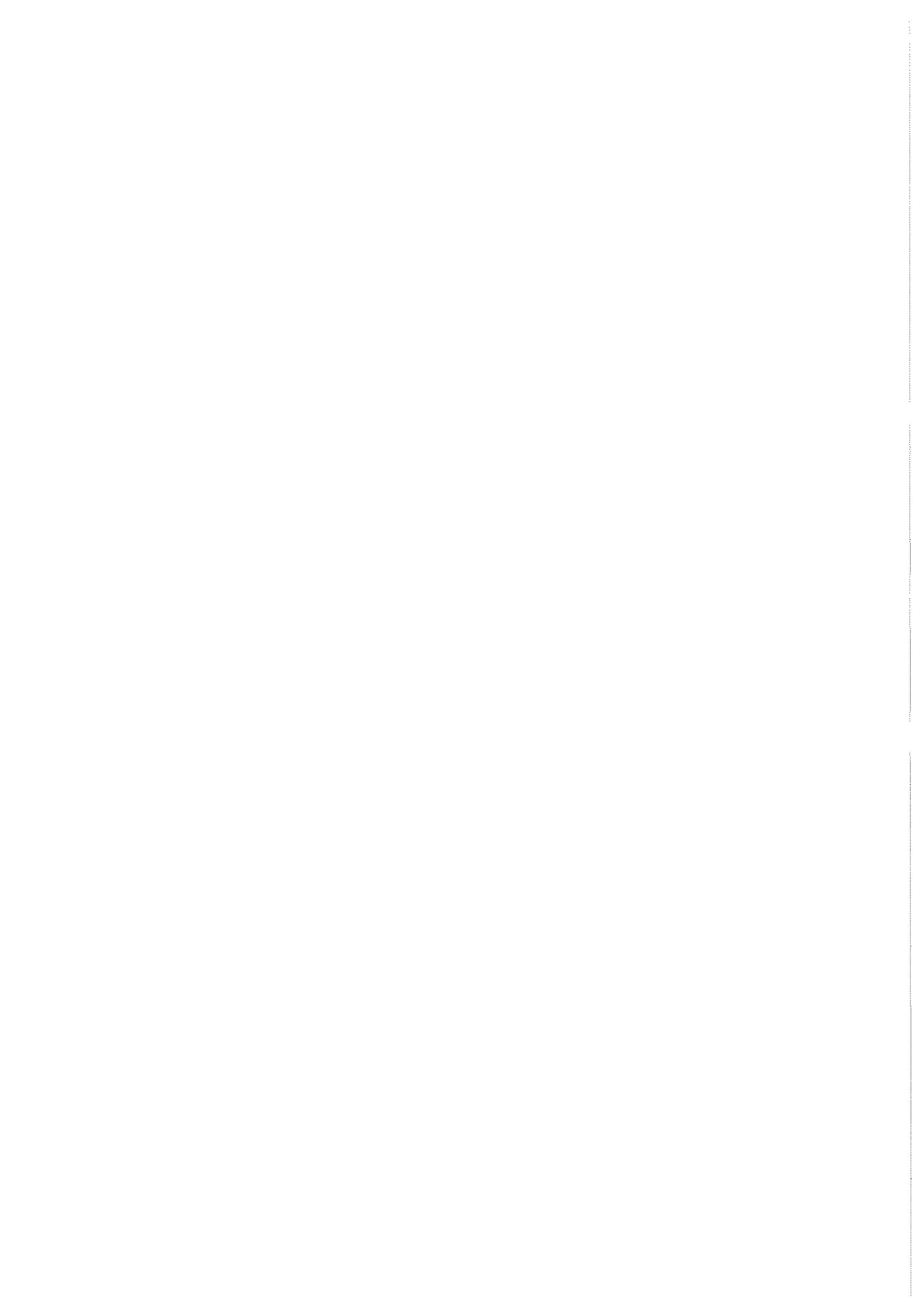
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016



Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

4 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :
Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N°25-2016

**OBJET : CAHIERS DES CHARGES
PARTICULIERES LOT 39 et 130**

- Vu la délibération en date du 23 février 2004 concernant le projet de création d'une ZAC,
- Vu la délibération du 30 novembre 2005 désignant le périmètre de la ZAC Herbue Chalin,
- Vu la délibération du 6 février 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC Herbue Chalin et le bilan de concertation,
- Vu la délibération du 31 mars 2006 choisissant l'aménageur de la ZAC Herbue Chalin,
- Vu la délibération du 27 juin 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Herbue Chalin,
- Vu la concession d'aménagement conclue entre la COMMUNE et la SAFLOR en date du 4 juillet 2007 enregistrée en sous préfecture de TOUL le 9 juillet 2007,
- Vu le dossier de réalisation de la ZAC HERBUE CHALIN annexé à la convention d'aménagement en date du 4 juillet 2007,
- Vu le Cahier des Charges de Cession des Terrains annexé à la convention d'aménagement en date du 4 juillet 2007,

Vu l'article L. 2122-21-8 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la rétrocession de la ZAC Herbue Châlin, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à pouvoir signer les cahiers des charges de cession des parcelles cadastrées n°39 et 130 dérogoires aux conventions d'origine de la ZAC.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de réalisation de la ZAC contient des plans de découpage des parcelles de la ZAC qui ont été paraphés par la Commune de VELAIN EN HAYE et par la SAFLOR.

Ces documents ont valeur contractuelle.

Le dossier de réalisation de la ZAC a en outre été déposé à la Sous préfecture de TOUL le 9 juillet 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les cahiers des charges de cession des parcelles cadastrées n°39 et 130 dérogoires aux conventions d'origine de la ZAC

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER.



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérald SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne - Christine LALLEMENT

Délibération
N° 26-2016

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire explique qu'en compensation des prochains abattages d'arbres situés le long des routes départementales du Territoire de Terres de Lorraine, le conseil départemental souhaite réaliser des travaux d'aménagement paysagers sur les emprises communales de la commune.

L'assemblée du Conseil départementale a décidé de replanter autant d'arbres et d'arbustes que d'arbres abattus. Les replantations pourront se faire sous différentes formes (vergers, haies, bosquets, alignements) et en différents lieux sur et hors des emprises départementales, délaissés ou des terrains communaux dans la perspective de mise en valeur des paysages et de la biodiversité.

Dans le cadre de cette convention, les plantations effectuées sur les terrains communaux sont, sous certaines conditions, à la charge du Conseil Départemental et l'entretien de la plantation à celle de la commune pendant la durée de la convention.

Vu les lois de décentralisation n°82.213 du 2 mars 1982, n°83.008 du 7 janvier 1983 et n°83.663 du 22 juillet 1983,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.131-1 à L.131-8 et R.131-1 à R.131-10,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-1-5,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212.1 et suivants,

Vu le règlement départemental de gestion des arbres en bords de routes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le contenu de la convention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-26-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016

Date de convocation
25 mars 2016

Date d'affichage
04 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Secrétaire de Séance :
Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérard SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé DUBOIS, M. Jérôme BOURGEOIS, M. Denis PICARD, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne - Christine LEXEMPT

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Délibération
N° 27-2016

OBJET : INDEMNISATION DES FRAIS

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant forfaitaire de l'indemnité prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 (fonctions itinérantes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les conditions d'indemnisation des frais mentionnées ci-dessous,

Les crédits sont inscrits au budget communal.

➤ **Les indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel (taux applicables à compter 1er août 2008)**

Voiture	Véhicule	Taux applicable
Jusqu'à 2000 km	5 CV et moins	0,25
	6 CV et 7 CV	0,32
	8 CV et plus	0,35
De 2 001 à 10 000 km	5 CV et moins	0,31
	6 CV et 7 CV	0,39
	8 CV et plus	0,43
Plus de 10 000 km	5 CV et moins	0,18
	6 CV et 7 CV	0,23
	8 CV et plus	0,25

➤ **Indemnités kilométriques pour l'utilisation de motocyclette, vélomoteur ou autre véhicule à moteur**

- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³) : 0,12 €
- Vélomoteur et autres véhicules à moteur : 0,09 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-28-2016-DE

➤ **Les indemnités de mission**

- Repas : 15,25 € par repas
- Frais d'hébergement : 60 € maximum

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

➤ **Les indemnités de stage**

- Taux de base : 9,4 €. Le nombre de taux de base dépend de la possibilité pour le stagiaire d'être logé et/ou nourri gratuitement par l'Administration durant le stage de formation.

Logé gratuitement par l'Administration et repas pris dans un restaurant administratif ou assimilé. Les indemnités ne sont pas attribuées aux personnels nourris gratuitement par la collectivité à l'un des deux principaux repas.	Pendant les 8 premiers jours	Du 9ème jour à la fin du 6ème mois	A partir du 7ème mois
	2 taux de base	1 taux de base	1 demi-taux de base
Non logé gratuitement par l'Administration mais repas pris dans un restaurant administratif ou assimilé. Les indemnités sont réduites de moitié pour les personnels nourris gratuitement par la collectivité au moins à l'un des deux principaux repas.	Pendant le 1er mois	Du 2ème mois à la fin du 6ème mois	A partir du 7ème mois
	3 taux de base	2 taux de base	1 taux de base

Logé gratuitement par l'Administration et n'ayant pas la possibilité de prendre leurs repas dans un restaurant administratif ou assimilé.	Pendant les 8 premiers jours	Du 9ème jour à la fin du 3ème mois	Du 4ème mois à la fin du 6ème mois	A partir du 7ème mois
	3 taux de base	2 taux de base	1 taux de base	1 demi taux de base
Non logé gratuitement par l'Administration et n'ayant pas la possibilité de prendre leurs repas dans un restaurant administratif ou assimilé.	Pendant le 1er mois	Du 2ème mois à la fin du 3ème mois	Du 4ème mois à la fin du 6ème mois	A partir du 7ème mois
	4 taux de base	3 taux de base	2 taux de base	1 taux de base

- **L'indemnité pour fonctions itinérantes : Montant annuel maximum : 210 € Frais de déplacement Tarifs**

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-28-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-28-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016**

Date de convocation

25 mars 2016

Date d'affichage

04 avril 2016

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de Séance :

Emelie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérard SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 27-2016

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA
GESTION, L'ENTRETIEN ET A L'ANIMATION
DES VOIES VERTES DE LA CC2H**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposé par la Communauté de Communes de Hazelle en Haye, ayant pour objet :

La Gestion, l'entretien et l'animation des voies vertes de la CC2H

Après que toutes les explications aient été données par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de la convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer cette convention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20160331-27-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

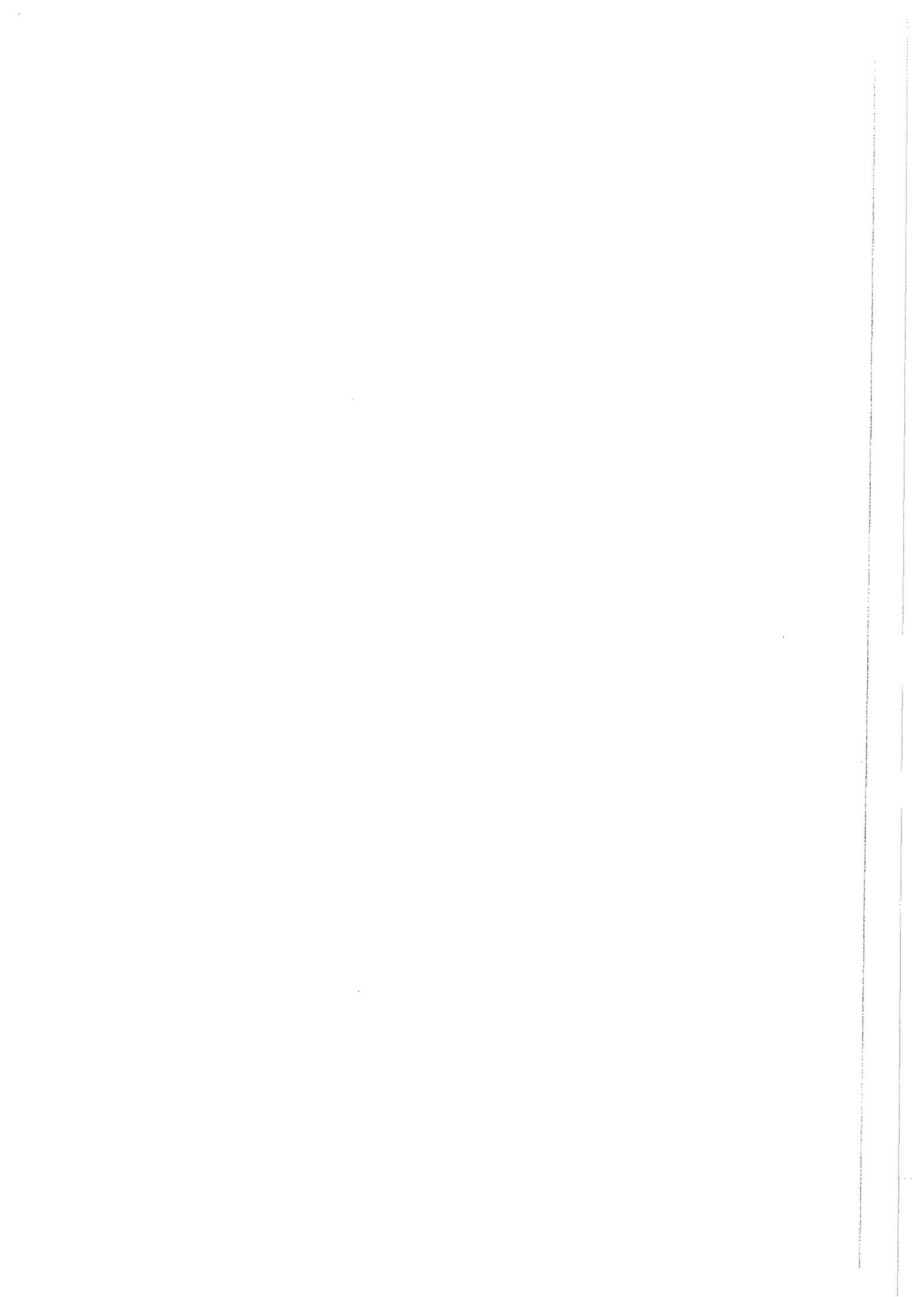
Réception par le préfet : 04/04/2016

Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016
Publication : 04/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
31 MARS 2016



Date de convocation
25 mars 2016

Date d'affichage
4 avril 2016

Nombre de conseillers
en exercice
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Secrétaire de Séance :
Emélie BLAISON

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire,

Etaient présents : M. Philippe MORENVILLIER, Mme Sylvie EHRHART, M. Gérard SABOT, Mme Emélie BLAISON, M. Joël FERRY, M. Philippe REBOISSON, M. Frédéric JOORIS, M. Thomas EULRIET, M. Hervé HUDZIAK, Mme Françoise LAVILLAT, M. Bernard BAGARD et M. Denis PICARD

Absents excusés : Mme Anne – Christine LALLEMENT

Délibération
N° 29-2016

OBJET : TRANSFORMATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (ancien grade) en poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (nouveau grade) en raison de l'avancement de grade de Michel BORTOLOTTI.

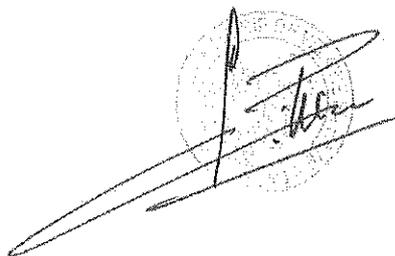
Il propose de procéder à la suppression d'un poste permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe principal (ancien grade) à temps plein pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, et à la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2016.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 31 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE SUPPRIMER un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (ancien grade) affecté d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} avril 2016 et de créer simultanément un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (nouveau grade), affecté d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme
Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'Ph. Morenvillier'. The stamp is partially obscured by the signature.